

combien de temps a duré précisément la révélation spontanée ? du saint coran en bloc et la révélation discontinue

<"xml encoding="UTF-8?>

combien de temps a duré précisément la révélation spontanée du saint coran en bloc et la
révélation discontinue ?

Question

combien de temps a duré précisément la révélation spontanée du saint coran en bloc et la
révélation discontinue ?

Résumé de la réponse

La révélation spontanée du saint Coran au messager de Dieu s'est très certainement produite la nuit de Qadr (lune des nuits du mois béni de Ramadan). Les versets coraniques et les hadiths viennent renforcer l'hypothèse selon laquelle le prophète a reçu l'intégralité du saint Coran la nuit de Qadr, la vingt troisième nuit du mois béni de ramadan. Cet événement a eu lieu à peu près 56 jours après que le messager ait eu l'ordre de sa mission prophétique. La révélation discontinue se heurte à une série de divergence et tourne autour de deux fondements essentiels :

1- La révélation discontinue se situe presque avec le début de la mission de Mohammad (ç) jusqu'à la fin de sa vie. Selon l'avis le plus avancé, le prophète débute sa mission le 27 Rajab, l'équivalent du 1er février 610 et quitta ce monde le 28 Safar, 11 ans après l'hégire.

2- Quoique quelques versets du saint Coran aient été révélés dès le début de la mission du prophète, la révélation intermittente de ce message en tant que livre céleste commença trois ans après le début de la mission prophétique et la nuit de Qadr puis dura jusqu'à la fin de la vie du messager de Dieu.

ET comme nous sommes en février 2009, on peut compter les années qui sont passées depuis le début de la révélation discontinue du saint Coran jusqu'à nos jours.

Réponse détaillée

Tous ce que nous savons de la révélation spontanée du saint Coran est qu'elle a eu lieu la nuit de Qadr.[1] Et comme le Coran déclare[2] : « Le mois de Ramadan est le mois au cours duquel

le Coran a été révélé et la nuit de Qadr se situe dans ce mois »

Mais on ne sait précisément de quelle nuit des nuits du mois de Ramadan il s'agit. Les avis divergent ici.[3] De toutes les hypothèses celle de la nuit du 23 du Ramadan en tant nuit de Qadr est la plus forte, car plusieurs hadiths et des indices l'approuvent.[4]

De toutes les façons on ne sait en quelle année cette heureuse événement s'est produit. Bien que la nuit de Qadr corresponde avec la descente du Coran dans l'espace naturelle, on la considère aussi comme la nuit d'ascension du prophète. Car le Coran est auprès de Dieu dans ce qu'on appelle « *Umul Kitâb* ». [5] Et sans ascension un être humain ne peut y accéder. [6] On peu donc déduire que la révélation spontanée du saint Coran s'est produite quand le messager atteint ce niveau de perfection. On peut donc supposer que cela a certainement eu lieu la première année de la mission prophétique. C'est-à-dire presque 56 jours après la l'annonce de la prophétie.

Ce chiffre est obtenu en partant de la mission prophétique (27 Rajab), la nuit de Qadr (23 Ramadan), en supposant que les mois de Rajab et Sha'bâne ont trente jours.

Les divergences sont également à déplorer au sujet de la révélation discontinue du saint Coran [7] qui avoisine la mission prophétique parce que la date de cette dernière n'est pas précise. [8] Beaucoup affirment que la mission du prophète de l'islam a commencée le lundi 27 Rajab (le 1er Février 610 après Jésus Christ). [9] Il reçut les cinq premiers versets de la sourate « *Alaq* » lui furent révélés. [10] Le reste des versets s'en sont suivis durant 23 ans jusqu'à la fin de la vie du messager de Dieu. Certains pensent qu'il y a une distinction entre la mission prophétique et la révélation discontinue du saint Coran comme livre céleste. Selon eux, en dépit du fait que cinq versets de la sourate « *Alaq* » ont été révélés au prophète dès le début de sa mission, il n'avait pas reçu l'ordre de procéder à l'appel public. C'est après trois ans d'appel discret qu'il est passé à la phase supérieure par l'appel public. [11] C'est à partir de ce moment que le saint Coran descendait et se compilait... donc malgré le début de la mission au mois de Rajab, la révélation du saint Coran avait commencé la nuit de Qadr du mois du Ramadan trois ans après la révélation. [12] On en veut pour preuve ces hadiths qui affirment que la révélation du saint Coran a durée 23 ans. [13] Selon cet avis [14] la révélation discontinue du saint Coran en tant que livre céleste remonte à la 4ème année de la mission prophétique, c'est-à-dire à peu près trois ans et 56 jours après et ce jusqu'à la fin de la vie du messager, c'est-à-dire le 28 Safar de

la onzième année de l'hégire.

En conclusion, près de 1428 ans de l'ère hégire sont passées et la mission prophétique de Mohammad a commencé treize ans avant l'hégire. Si nous admettons la première affirmation, 1440 ans de l'année lunaire sont passés depuis la révélation du premier verset. Et si nous penchons pour la deuxième affirmation, c'est plutôt 1437 ans qui auraient écoulé depuis la révélation du premier verset au prophète Mohammad. Il faut aussi mentionner que certains documents historiques dévoilent que la mission prophétique du sceau des messagers prit effet le 1er février 610 de l'ère chrétienne et comme nous sommes carrément en 2010 de ce calendrier, on peut alors évaluer la révélation du premier verset en fonction de cette date

[1] - « nous l'avons fait descendre en une nuit bénie, nous sommes en vérité celui qui avertit » Sourate ad-Dukhâne (la fumée)44 :3 ; « nous l'avons Certes, fait descendre (le Coran) pendant la nuit d'Al-Qadr » Sourate Qadr 97 : 1 ; pour plus d'informations consulter Tafsir al Mizân, vol 8, page 130-134, vol 2, page 14-23, vol 12, page 220 et 221

[2]- Baqarah (la vache) 2 :185

[3]- Confère Tarikh Tabari, vol 2, page 300, Sirah ibn Hishâm, vol 1, page 236, 239 et 240, At-Tamhid fi ulumil Qor'an de Ayatollah Hadi Ma'rafat, page 100-129 ; Ayatollah Kho'ei, al Bayâne, vol 1, page 224 MAjma al Bayane, vol 9, page61 et vol 10, page 518-520 ; Tarikh Abi Fadâ, vol 1, page 115 ; Tarikh Yakoubi, vol 2, page 17, Al Tebyan de Sheikh Tousi, vol 9, page 224 ; Jamioul bayan de Mohammad ibn Jarir Tabari, vol 25,page 107, 108, Tafsir al Mizan, vol 2, page 29.

[4]- Wasâ'il ul Shia, chapitre 32 sur l'un des principes jurisprudenciers du jeûne du ramadan, vol 7, page 262, hadith 16, Al Khisâl de Sheikh Sadouq, vol2, page 102 ; Recherche dans l'histoire du Coran de Mohammad Bâqir Hojjati, page 38-62

[5] - Sourate Zukhruf: 4,

[6] - confère Ayatollah Javad Amoli, Tafsir Maodhou"l Qor'an, vol3, page 153

[7] Sourate Isrâ (l'ascension): 106, sourate Furqân: 32; sourate Mohammad:20; Sourate awba (le repentir):127; pour plus d'informations se référer à Tafsir al Mizan, vol2, page 14-23

[8] - Tarikh Ya'koubi, vol 2, page 17; Tarikh Khamis, vol2, page 280 et 281, Tarikh Abi Fatâ, vol1,page 115.

[9] - Recherche dans l'histoire du Coran de Mohammad Bâqir Hojjati, page 36 ; Behar ul Anouar de Allameh MAjlisi, vol 18, page 189, hadith 21 ; Furugh al Kafi, vol4, page 149, hadith 1 et 2 ; Wasâ'il –ul- Shia, vol 7, page 329, chapitre 15 ; Sirat-ul-halabiyya, vol 1 page 238 ; AL Tamhid fi ulumi Qor'an, page 100-107

[10] - Behar ul Anouar, vol 18; page 206, hadith 36

[11] - Sourate Hîjîr : 94 ; Tafsir Qomi, page 353 ; Behar ul Anouar, vol 18; page 53, hadith 7 et page 179, hadith 10, page 177 hadith 4, page 149 hadith 4, page 193, hadith 29, Tarjumeh ayati, vol 1 page 379; Tarikh Ya'koubi, vol 1, page 343 ; Sirat ul ibn Hishâm vol1, page 280 ; Al Manâqib, vol 1, page 40, Sheikh Tousi, Al Ghayba, page 217

[12] - Majma al Bayane, vol 2 page 276 ; Al ittiqâن, vol 1 page 40 ; Tafsir Kabir de imam Razi, vol 5 page 85 ; Al Manâqib, vol 1 page 150 Sheikh Moufid dans Shar Aqâ'id Sadouq, page 58 ; Sayyed Mortaz dans Jawabul masâ'il tarabilisiyat thalisa, page 403-405

[13] - Usul minal Kafi, vol 2 page 628 ; Tafsir Ayyashi, vol 1 page 80 ; Sadouq l'tiqâdât, page 101 ; Behar ul Anouar, vol 18 page 250, hadith 3 et page 253 ; Al Itiqâن, vol 1 page 40 et 45 ; Tafsir Shabr ; page 250 ; Mostadrak Hakim, vol 2 page 610 ; Asbab ul Nouzoul, page 3 ; Bedâya wa nehâya, vol 3 page 4 ; Tarikh Yakoubi, vol 2 page 18

14] - Pour plus d'informations confère Al Tamhid fi ulumil Qor'ân, page 100-129